

FRUITS CONFITS AU GOÛT AMER



Les salariés de la CERA ont reçu, par voie postale, une boîte de fruits confits, avec un mot du Comité de la Direction Générale remerciant chacun pour son engagement durant l'année écoulée.

MERCI PATRON, MAIS C'EST UN PEU LEGER !

Car force est de constater, à l'appui des témoignages qui nous remontent, que ce « cadeau » laisse un goût amer chez la plupart des salariés. A lui seul, il illustre le fossé qui se creuse tous les jours entre les discours de la direction et les attentes des salariés.

Alors que les salariés du réseau BDD sont en grande souffrance en raison **d'une pression commerciale exacerbée**, que ceux de la BDR prennent le même chemin, et que les **fonctions support accusent le poids des réorganisations issues de Galilée**, la direction persiste à faire la sourde oreille et reste aveugle aux conséquences issues de ses choix.

Pour le Syndicat Unifié/UNSA, le directoire doit très rapidement prendre en compte les attentes légitimes du personnel. Il y a urgence à rétablir des conditions de travail acceptables et à reconnaître financièrement et de manière pérenne, les efforts fournis. C'est pourquoi, nous avons demandé à être reçus par M. Alain DENIZOT pour exposer les revendications du personnel.

Presser les salariés jusqu'à l'épuisement, ne fait qu'aggraver des conditions de travail déjà bien dégradées et accroître la démotivation.

Avec 189 M€ de résultats et un COEX à 59,5%, la CERA se doit :

- 
- 1) D'améliorer en urgence les conditions de travail de tous;**
 - 2) De rémunérer à leurs justes valeurs les efforts des salariés.**

Deux revendications légitimes à ne pas prendre à la légère...

Rejoignez-nous !



PRÉADHÉSION ou ADHESION ICI

Nom : _____

Prénom : _____

Née le : _____ **à :** _____

Adresse personnelle : _____

Email perso (facultatif) : _____

Tél. perso (facultatif) : _____

date d'entrée dans le groupe : _____

Affectée à : _____ **Code ES :** _____

Emploi occupé : _____ **Classification :** _____

Temps de travail (%) : _____

**Je souhaite recevoir des informations pour adhérer au Syndicat Unifié/UNSA de la CERA.
Mon numéro de téléphone pour être joint est le**

A.....Le.....Signature

Coupon à retourner à su.cera@sfr.fr

Droit de rectification, informatique et liberté : En application de l'article 127 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les adhérents disposent d'un droit d'accès et de rectification pour toute information les concernant en s'adressant au syndicat. Les informations requises sont nécessaires à l'établissement de l'adhésion. Elles ne pourront être transmises à des organismes extérieurs sans l'autorisation expresse de l'adhérent.